



*Par décision du 2 août 2023*

*Sa Majesté le Roi*

*a autorisé l'association*

*« Volley Club Tihange-Huy » asbl*

*à porter, à partir du 16 mai 2024, le titre de*

*« Société Royale »*

*Chantal COOREMAN*

*Directrice du Service Requêtes et Affaires Sociales  
de la Maison de Sa Majesté le Roi*